

JD
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-163 du 29 Mai 1987

portant approbation du Budget prévisionnel Exercice 1987 du Fonds Routier.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 87-117 du 5 Mai 1987 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République,
- VU le décret N° 84-98 du 20 Février 1984 portant création, organisation et fonctionnement du Fonds Routier ;
- SUR proposition du Ministre des Finances et de l'Economie ;

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du Mercredi 29 Avril 1987.

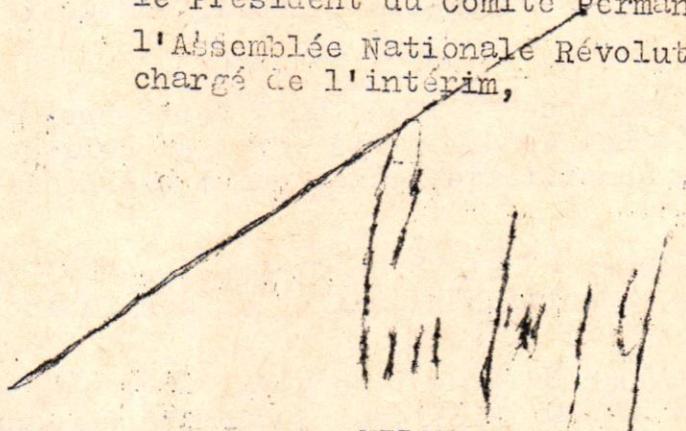
DECRETE :

Article 1er. - Est approuvé le Budget provisionnel exercice 1987 du Fonds Routier tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 Mai 1987

Pour le Président de la République,
le Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire
chargé de l'intérim,



Romain VILON-GUEZO

Le Ministre de l'Equipement
et des Transports,

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Barnabé BIDOUZO

Ministre intérimaire



Barnabé BIDOUZO

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 2 LET-MPE 8 AUTRES MINISTERES 13 DFR 6
DB-DCOF-DSDV-DI 10 DPE-DLC-INSAE 3 SGCEN 4 IGE ET SES SERVICES 2
DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3 BCP-BN-DAN 3 JORPB 1.-